



Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH

Nombre de membres :

En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Dont pouvoirs : **12**

Date de la convocation : **7 décembre 2022**

Date d'affichage : **15 décembre 2022**

L'an deux mil vingt et deux, le 13 décembre, à 19h35, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SICPRH – Domaine de la Grange au Bois à la salle de restauration, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 7 décembre 2022 suite à convocation faite le 30 novembre 2022, une deuxième convocation a été faite le 7 décembre, pour réunion le 13 décembre 2022.

Étaient présents : 18

Mme MOKRI Prina, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme BRET-MEHINTO Florence suppléante de Mme TABAI, Mme RIBAILLE Catherine, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme DEVILLARD Joëlle, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, M. CURUTCHET François, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc.

Étaient absents excusés : 22

Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, Mme NGUYEN Khanh, Mme Sandrine BOURGOGNE, Mme BEERNAERT Aude, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, Mme BOISSOT Colette, Mme TARTARE Martine, M. LASMIER Robert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. FLEURY Sébastien, Mme LEHMANN Corinne, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, Mme ROTOMBE Claudine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme DE SA Elda, Mme BOCH Béatrice.

Étaient absents non excusés : 28

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, M. FATIS Stéphane, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme GUILLOSSOU Carine, M. PILGRAIN Hervé, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme LAMRI Khadija, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. DESFOUX Didier, M. COCHEZ Jean-Luc, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 12

Mme BEERNAERT Aude en faveur de Mme DESCROIX, Mme RIOJA Virginia en faveur de Mme MOKRI, M. RABASTE Brice en faveur de M. LASSAU, Mme BOISSOT Colette en faveur de Mme HERBIN, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, M. LASMIER Robert en faveur de M. CHEVALIER, Mme MAAH Monique en faveur de Mme JULIAN, M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET, Mme ROTOMBE Claudine en faveur de M. BEGUE, M. ROBIN-LEROY Francis en faveur de M. MACHADO, Mme DE SA Elda en faveur de Mme RIBAILLE, Mme BOCH Béatrice en faveur de Mme COURTINE.

Secrétaire de séance : M. GAUDEFROY

SI-DEL-2022-15 Modification de la composition du Comité syndical par l'installation de nouveaux délégués titulaire et suppléant de la commune de Collégien.

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante qu'en date du 29 septembre 2022, suite au décès de Madame Sylvie Mérigard, déléguée titulaire, la commune de Collégien a procédé à la nouvelle désignation des membres du Conseil Municipal pouvant siéger au Comité Syndical du SI CPRH en tant que **membres titulaire et suppléant**.

VU l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendant applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les dispositions du même Code relatives au fonctionnement du conseil municipal,

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux modalités de vote applicables notamment en cas de nomination d'un nouveau délégué au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés,

VU l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SI CPRH) qui détermine le nombre de représentants par commune,

VU la délibération n°2021-006 du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 de la commune de Collégien, délibération rendue exécutoire en date du 30 septembre 2022 et transmise au SI CPRH le 30 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé du Président invitant les membres du Comité Syndical à procéder à l'installation de nouveaux délégués titulaire et suppléant,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PROCEDE à l'installation comme **représentant titulaire** de la commune de Collégien au sein du Syndicat Intercommunal CPRH :

- Madame Joëlle DEVILLARD

PROCEDE à l'installation comme **représentant suppléant** de la Commune de Collégien au sein du Syndicat Intercommunal CPRH :

- Monsieur Marc PINOTEAU

APPROUVE à l'unanimité la nouvelle composition du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Torcy,

Ampliation adressée :

- Au représentant de chaque collectivité membre.

VOTANTS : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 13 décembre 2022


Le Président
Luc CHEVALIER